Policy Brief

Les collecteurs de déchets, acteurs de l'économie circulaire : Vers une couverture sociale adaptée

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La collecte informelle des déchets constitue une activité économique importante dans les chaînes de récupération et de valorisation des matières recyclables en Tunisie.
Les collecteurs de déchets, communément appelés «Barbéchas», interviennent en amont dans ces chaînes, en assurant la récupération de matières qui sont ensuite commercialisées et orientées vers les circuits de valorisation.

Pourtant, leur activité s'exerce dans des conditions marquées par une forte exposition aux risques professionnels, une importante variabilité des revenus et une reconnaissance institutionnelle encore limitée.

L'étude menée par le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales avec l'appui de la Banque mondiale combine une enquête qualitative exploratoire auprès des acteurs de la chaîne de valeur des déchets plastiques et une enquête quantitative auprès de collecteurs informels exerçant dans les rues du Grand Tunis, de Sousse et de Sfax, ainsi qu'au niveau de la décharge de Borj Chakir.

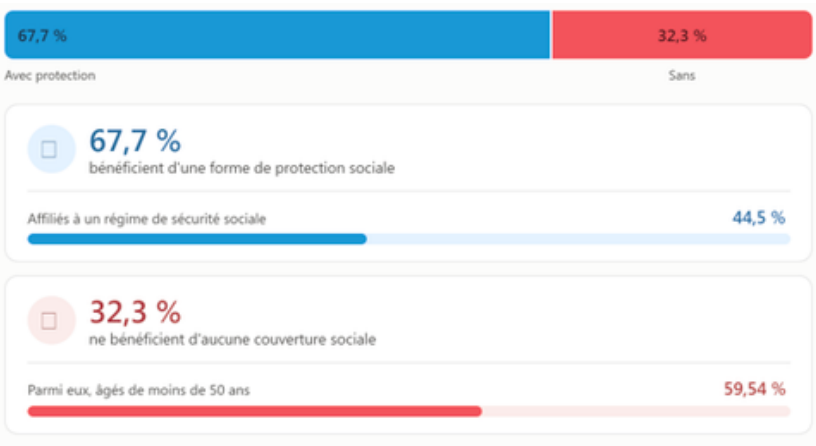
En raison de l'absence d'une base de sondage exhaustive, l'enquête quantitative repose sur un échantillonnage non probabiliste par convenance ; ses résultats décrivent donc la situation des personnes interrogées et ne constituent pas des estimations représentatives de l'ensemble des collecteurs en Tunisie.

L'analyse qualitative a permis de mieux comprendre la place des collecteurs dans la chaîne de valeur ainsi que leurs relations avec les intermédiaires et les acteurs institutionnels. L'enquête quantitative a permis de documenter leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs conditions d'exercice, leur situation économique et leur accès à la protection sociale.

Les résultats de l'enquête révèlent une situation contrastée en matière de protection sociale : si 67,7 % des collecteurs interrogés bénéficient d'une forme de protection sociale, 32,3 % ne disposent d'aucune forme d'assistance ou de couverture sociale.

Par ailleurs, seuls 30,1 % déclarent être affiliés à un régime de sécurité sociale contributif.

Ces résultats mettent en évidence à la fois des situations de non-couverture et une protection sociale fragmentée, qui ne garantit pas nécessairement une couverture adaptée aux risques spécifiques liés à l'activité de collecte.



L'étude met en évidence une double problématique : l'absence de toute forme de protection sociale pour une partie des collecteurs et une couverture fragmentée pour ceux qui bénéficient déjà d'une prise en charge, sans garantie d'une protection adaptée aux risques liés à leur activité.

L'étude met ainsi en évidence un décalage entre les caractéristiques économiques et professionnelles de l'activité et les conditions d'accès aux dispositifs actuels de protection sociale. Elle souligne l'importance d'une approche adaptée à cette réalité, associant à la fois reconnaissance professionnelle, simplification de l'accès aux droits, adaptation des mécanismes conntributifs aux capacités financières des collecteurs, prévention des risques professionnels et accompagnement de proximité.

Une telle approche permettrait de favoriser une intégration progressive et durable des «Barbéchas» dans le système de protection sociale tout en contribuant à une plus grande justice sociale.

1. Les collecteurs de déchets : Un maillon de l'économie circulaire

Les collecteurs de déchets récupèrent des matières valorisables dans les rues, les marchés, les espaces publics et les décharges, contribuant ainsi à l'approvisionnement des circuits de commercialisation et de recyclage.

L'enquête qualitative met en évidence une filière de récupération reposant sur des circuits formels et informels et sur une relation d'interdépendance entre collecteurs et intermédiaires.

Les transactions se caractérisent principalement par des paiements immédiats en espèces, tandis que les revenus, destinés à couvrir les besoins quotidiens des ménages, restent irréguliers et dépendent des quantités collectées et des fluctuations des prix.

L'enquête qualitative met en évidence une filière de récupération reposant sur des circuits formels et informels et sur une relation d'interdépendance entre collecteurs et intermédiaires. Les transactions se caractérisent principalement par des paiements immédiats en espèces, tandis que les revenus, destinés à couvrir les besoins quotidiens des ménages, restent irréguliers et dépendent des quantités collectées et des fluctuations des prix.

Cette activité s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité multidimensionnelle, marqué par l'incertitude économique, des conditions de travail exigeantes, l'exposition aux risques sanitaires et une reconnaissance institutionnelle limitée.
Le cumul de ces difficultés, associé à la nécessité de disposer de liquidités immédiates, complique l'accès des collecteurs à la protection sociale et le paiement régulier des cotisations.

Le diagnostic met ainsi en évidence un paradoxe central : une activité qui contribue à l'économie circulaire demeure marquée par l'informalité et une forte vulnérabilité économique, professionnelle et institutionnelle. Cette situation limite la reconnaissance des collecteurs de déchets et leur accès à la protection sociale.
L'enjeu est donc de mieux reconnaître leur rôle et de développer des mécanismes de protection adaptés aux réalités de leur activité.

2. Enquête de terrain : les faits au cœur du diagnostic

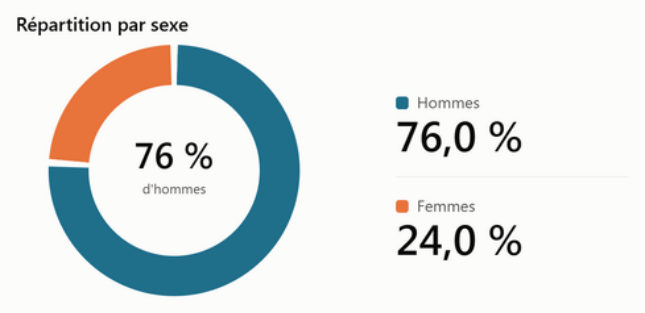
L'enquête quantitative a été menée auprès de 405 collecteurs de déchets dans le Grand Tunis, à Sousse et à Sfax, dont 371 collecteurs exerçant dans la rue et 34 intervenants en décharge.

En l'absence d'une base de sondage exhaustive et de données fiables permettant d'estimer les zones étudiées, les participants ont été sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage non probabiliste par convenance. Le recrutement des enquêteurs a été organisé en tenant compte des zones géographiques couvertes et des principaux lieux d'activité des collecteurs.

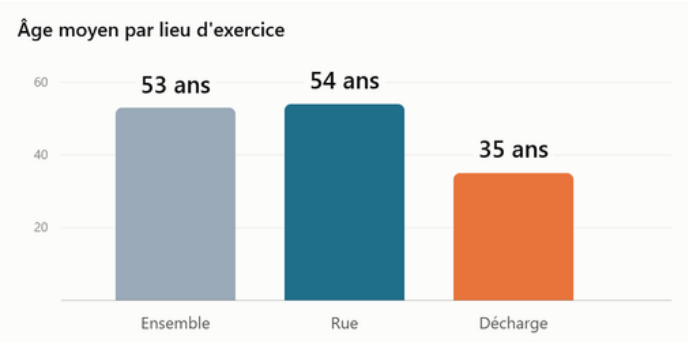
a) Portrait des collecteurs

Une activité principalement masculine:

La population enquêtée est majoritairement masculine : les hommes représentent 76% des personnes interrogées, contre 24% de femmes.
Cette répartition varie selon le lieu d'exercice : les femmes représentent 25,6% des collecteurs de rue, contre 5,9% de ceux intervenant dans les décharges. Les hommes représentent respectivement 74,4% et 94,1%.

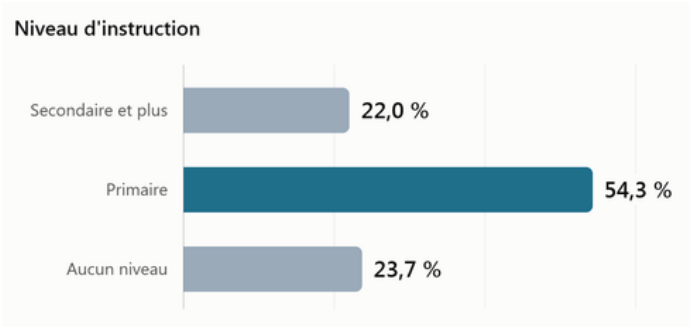


Une population relativement âgée :
L'âge moyen des personnes enquêtées est de 53 ans et 33,6 % ont plus de 60 ans. La structure par âge varie toutefois selon le lieu d'exercice : L'âge moyen atteint 54 ans parmi les collecteurs de rue, contre 35 ans parmi ceux intervenant en décharge. Cet écart met en évidence des profils et des trajectoires professionnelles différenciés selon les conditions d'exercice de l'activité.



Un faible niveau d'instruction :

La population enquêtée se caractérise par un niveau d'instruction relativement faible : 54,3 % des collecteurs ont atteint le niveau primaire, tandis que 23,7 % déclarent n'avoir aucun niveau d'instruction.
Les niveaux secondaire, collégial et supérieur restent minoritaires.



b) Une activité durable et régulière:

La collecte est une activité durable pour une large majorité.
Elle constitue l'activité principale pour 91,9 % des enquêtés, 79,3 % travaillent tous les jours et 48,6 % déclarent travailler plus de huit heures par jour.
L'ancienneté dans l'activité confirme cette inscription durable.
39,5 % des enquêtés exercent la collecte depuis plus de dix ans, tandis que 35,3 % ont entre un et cinq ans d'ancienneté et 20,0 % entre six et dix ans.
Seulement 5,2 % exercent depuis moins d'un an.

c) Des revenus faibles, variables et insuffisants:

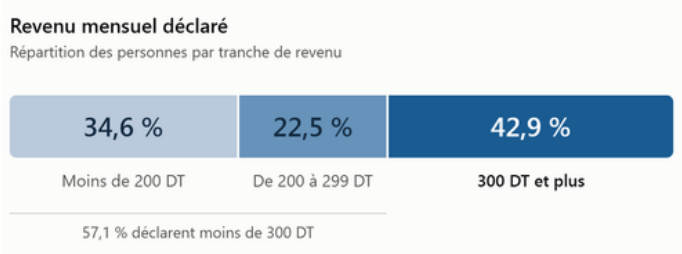
Malgré le caractère durable et intensif de l'activité, les revenus tirés de la récupération Ainsi, 57,1 % des répondants déclarent percevoir moins de 300 DT par mois, dont 34,6 % disposent de moins de 200 DT.

Ces montants restent nettement inférieurs au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), fixé à 470,251 DT par mois pour un régime de 40 heures hebdomadaires.

Cette faiblesse des revenus s'accompagne d'une forte variabilité : 76,3 % des personnes interrogées déclarent que leurs revenus varient d'une période à l'autre.

L'écart entre les périodes les moins et les plus favorables est important : le revenu moyen déclaré s'élève à 197,1 DT au cours du mois le plus faible, contre 466,6 DT au cours du meilleur mois.

[1] Le montant de 470,251 DT est bien le SMIG mensuel applicable, depuis le 1er janvier 2026, aux salariés des secteurs non agricoles rémunérés au mois et soumis à un régime de 40 heures de travail par semaine. Décret n° 2026-67 du 30 avril 2026.



La dépendance des ménages à cette activité est également élevée.

Pour 84% des enquêtés, la collecte constitue la seule source de revenu du ménage, tandis que 75,1% déclarent avoir au moins trois personnes à charge.

Cette situation se traduit par un sentiment largement partagé d'insuffisance des revenus : près de 87% des enquêtés considèrent leurs revenus comme insuffisants ou totalement insuffisants pour répondre aux besoins du ménage.

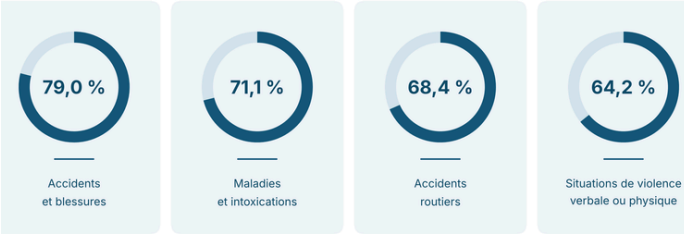
Ces caractéristiques économiques constituent un enjeu majeur pour l'accès et le maintien dans des dispositifs de protection sociale contributive.

Un revenu irrégulier et faible constitue un frein pour l'accès à une sécurité sociale contributive.

d)Des revenus faibles, variables et insuffisants:

La collecte des déchets constitue une activité physiquement exigeante, exposant les personnes qui l'exercent à de multiples risques, qu'elles interviennent dans la rue ou au niveau des décharges.

Les principaux risques identifiés par les personnes interrogées sont : les accidents et blessures (79 %), les maladies et intoxications (71,1 %), les accidents routiers (68,4 %) et situations de violence verbale ou physique (64,2 %).



39,8 % déclarent avoir déjà connu un accident ou un problème de santé lié à leur activité.

Les résultats ne révèlent pas de différences notables entre les collecteurs exerçant dans la rue et ceux intervenant dans les décharges, ce qui souligne le caractère transversal des risques auxquels les deux groupes sont exposés. La vulnérabilité de cette population ne relève donc pas uniquement de leur situation économique : elle est également liée aux conditions concrètes d'exercice de leur activité.

L'extension de la protection sociale doit donc s'accompagner de mesures adaptées de prévention et de prise en charge des risques professionnels.

e) Une couverture sociale encore fragmentée et insuffisante

Les résultats montrent que les collecteurs de déchets ne constituent pas une population totalement dépourvue de toute forme de prise en charge.

67,7% déclarent bénéficier d'une forme de couverture ou de prise en charge sociale ou sanitaire, tandis que 32,3% déclarent n'en bénéficier d'aucune. L'examen du statut déclaré met en évidence plusieurs formes de couverture. Ainsi :

30,1% des personnes interrogées déclarent être affiliées à un régime de sécurité sociale contributif :10,4% au régime des salariés non agricoles (RSNA), 1,5% au régime des travailleurs indépendants (RTNS), 0,7% au régime agricole amélioré (RSAA) et 5,9 % au régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR).

Par ailleurs, 11,6 % déclarent être affiliées à un régime de sécurité sociale sans être en mesure d'en préciser la nature.

Selon les déclarations recueillies, cette affiliation n'est pas liée à l'activité de collecte des déchets, mais à une autre activité exercée ou à une situation antérieure.
21,7% déclarent bénéficier d'une prise en charge dans le cadre d'Amen Social parmi eux 45% sont âgés de moins de 50 ans.

15,8% sont couverts en tant qu'ayants droit d'un membre de leur famille parmi eux 41% sont âgés de moins de 50 ans.

32.3% ne bénéficient d'aucune forme d'assistance ou de couverture sociale. Parmi eux, 59,54% sont âgés de moins de 50 ans.

Nature de la couverture sociale



Affiliés	30,1 %
Aide sociale	21,7 %
Ayant droit	15,8 %
Aucune couverture	32,3 %

Ces différentes formes de prise en charge révèlent des situations de couverture inégales, sans garantir nécessairement une protection adaptée aux risques spécifiques liés à l'activité de collecte des déchets, tandis qu'une part importante des collecteurs, notamment ceux de moins de 50 ans, demeure sans couverture sociale.

Les difficultés d'accès déclarées concernent principalement le coût des cotisations (36,8 %), le manque d'information (27,7 %) et l'absence de statut légal (14,8 %). Ces obstacles reflètent les contraintes économiques et institutionnelles auxquelles sont confrontés les collecteurs et contribuent à limiter leur accès durable aux dispositifs contributifs.

3. Pourquoi les dispositifs existants restent-ils difficiles d'accès ?

Le cadre juridique tunisien comprend plusieurs mécanismes susceptibles, en théorie, de couvrir des travailleurs salariés, indépendants ou disposant de faibles revenus.

Le profil des collecteurs de déchets fait toutefois apparaître un décalage entre les conditions d'accès à ces dispositifs et les caractéristiques de l'activité : autonomie, informalité, absence d'employeur déclaré et revenus faibles et variables.

Régimes de sécurité sociale[2]

Adéquation avec le profil des collecteurs de déchets

RSNA — Faible

PRINCIPALE LIMITE IDENTIFIÉE

Suppose une relation salariale et un employeur déclaré

RTNS — Partielle

PRINCIPALE LIMITE IDENTIFIÉE

Correspond au travail indépendant, mais les cotisations régulières peuvent être difficiles à supporter avec des revenus faibles et variables

RTFR — Forte

PRINCIPALE LIMITE IDENTIFIÉE

Correspond davantage au profil des travailleurs à faibles revenus, mais la collecte des déchets n'est pas explicitement reconnue parmi les activités éligibles

Face à ces limites, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer l'accès des collecteurs à la protection sociale : adapter les conditions d'accès aux régimes existants, faciliter les démarches d'affiliation et les modalités de

[2] RSNA : régime des salariés non agricoles ; RTNS : régime des travailleurs non-salariés ; RTFR : régime des travailleurs à faible revenu.

La difficulté ne réside pas dans l'absence de dispositifs,
mais dans leur adéquation limitée aux caractéristiques de l'activité.

cotisation ou, si nécessaire, examiner la faisabilité de mécanismes complémentaires, pouvant aller jusqu'à la mise en place d'un régime spécifique adapté aux caractéristiques de cette activité.

Face à ces limites, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer l'accès des collecteurs à la protection sociale : adapter les conditions d'accès aux régimes existants, faciliter les démarches d'affiliation et les modalités de cotisation ou, si nécessaire, examiner la faisabilité de mécanismes complémentaires, pouvant aller jusqu'à la mise en place d'un régime spécifique adapté aux caractéristiques de cette activité.
En pratique, les difficultés d'accès à la protection sociale varient selon la situation des « Barbéchas », qui se caractérisent notamment par le travail indépendant, la faiblesse et l'irrégularité des revenus et l'informalité de leur activité.

a) Pour ceux qui ne disposent d'aucune couverture, les contraintes économiques, le coût des cotisations, le manque d'information et l'absence de statut professionnel reconnu peuvent constituer des obstacles à l'affiliation.

b) Pour ceux qui bénéficient déjà d'une assistance ou d'une prise en charge sociale, le passage à un régime contributif peut susciter des réticences, notamment par crainte de perdre les aides existantes.

c) Enfin, pour les collecteurs proches de l'âge de la retraite, une affiliation tardive risque de ne pas permettre l'accumulation d'une durée de cotisation suffisante pour ouvrir des droits à la retraite.

4. Enseignements des expériences internationales

Les expériences examinées au Brésil, en Colombie, en Inde, en Argentine et en Afrique du Sud mettent en évidence plusieurs mécanismes récurrents : reconnaissance juridique de l'activité, organisation collective, identification des collecteurs, adaptation des mécanismes contributifs aux faibles revenus et accompagnement de proximité.
Ces expériences ne sont pas directement transposables à la Tunisie. Elles fournissent néanmoins des pistes de réflexion sur la combinaison entre reconnaissance professionnelle, organisation collective et accès progressif aux dispositifs sociaux.

Pays	Modèle adopté	Mécanismes clés	Leçon pour la Tunisie
Brésil	Structuration en coopératives et intégration des collecteurs dans les dispositifs municipaux de gestion des déchets.	Loi CBO (2002) ; inclusion dans la PNRS (2010) ; affiliation à l'INSS ; statut de micro-entrepreneur (MEI) ; contrats avec les municipalités	Examiner une reconnaissance juridique du métier, soutenir les formes collectives et étudier des mécanismes contributifs simplifiés adaptés aux revenus faibles.
Colombie	Organisation collective et reconnaissance institutionnelle des récupérateurs	Mobilisation syndicale et judiciaire ; cartes professionnelles ; accès aux marchés publics ; affiliation à la sécurité sociale générale	Envisager une identification professionnelle qui facilite concrètement la représentation des collecteurs, leur accès aux marchés ou services publics et leur accès aux droits sociaux.

Inde	Syndicats et coopératives, partenariats municipaux et dispositifs nationaux d'identification	Modèle KKPKP/SWACH (collecte porte-à-porte) ; règles SWM (2016) ; portail e-Shram pour l'identification et l'orientation sociale	Développer un système accessible d'identification et d'enregistrement, relié à l'information et à l'accompagnement vers les dispositifs sociaux.
Argentine	Coopératives et représentation collective au sein de l'économie populaire	Coopératives et mouvements représentatifs (MTE) ; Monotributo Social : couverture sociale subventionnée pour faibles revenus	Étudier la faisabilité d'un régime contributif simplifié et éventuellement subventionné pour les faibles revenus, en l'articulant à une représentation collective.
Afrique du Sud	Intégration progressive dans les systèmes municipaux via coopératives et partenariats public-privé	National Waste Management Strategy (2020) ; systèmes d'enregistrement ; projets pilotes municipaux et partenariats avec le secteur du recyclage	Expérimenter des solutions locales et progressives associant municipalités, collecteurs et acteurs du recyclage, puis en évaluer les résultats.

Source : Analyse des auteurs

Au-delà de la diversité des contextes nationaux, les expériences internationales montrent que l'intégration des collecteurs informels repose principalement sur la reconnaissance juridique de l'activité, l'organisation collective des collecteurs et l'adaptation des mécanismes de protection sociale aux faibles revenus

5. Recommandations

RECONNAÎTRE INSTITUTIONNELLEMENT L'ACTIVITÉ DES « BARBÉCHAS »

01 Intégrer la récupération des déchets dans les politiques publiques relatives à la protection sociale, à la gestion des déchets et à l'économie circulaire, afin de faciliter leur identification et leur orientation vers les dispositifs existants.

ADAPTER LES MODALITÉS DE CONTRIBUTION AUX CAPACITÉS ÉCONOMIQUES DES COLLECTEURS DE DÉCHETS

02 Examiner des modalités de cotisation plus souples et proportionnées aux capacités contributives, compte tenu de la faiblesse et de l'irrégularité des revenus, avec un soutien ciblé pour les situations les plus vulnérables.

SIMPLIFIER L'AFFILIATION ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

03 Alléger les démarches, améliorer l'information sur les régimes, les cotisations et les prestations et développer des points d'accompagnement proches des lieux de vie et d'activité des collecteurs.

ASSURER UNE TRANSITION PROGRESSIVE VERS LA SÉCURITÉ SOCIALE CONTRIBUTIVE

04 Articuler les dispositifs d'assistance sociale et de protection contributive afin d'éviter les ruptures de droits et de faciliter une affiliation progressive, en tenant compte de la situation des personnes proches de la retraite.

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

05 Associer l'extension de la protection sociale à des actions adaptées de prévention, d'information et d'accès aux soins concernant notamment les blessures, intoxications, accidents routiers et violences.

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE ADAPTÉ À CETTE ACTIVITÉ

06 Étudier la faisabilité d'un régime de protection sociale adapté aux collecteurs de déchets, fondé sur des cotisations proportionnées et flexibles, un éventuel soutien public et une couverture tenant compte des risques liés à l'activité.

6. Conditions de mise en œuvre : Une approche progressive et territorialisée

La mise en œuvre de ces recommandations devrait s'appuyer sur une démarche progressive et territorialisée, expérimentée dans un premier temps dans le Grand Tunis, à Sousse et à Sfax.

Elle pourrait s'articuler autour de trois étapes complémentaires : **(i)** identifier les collecteurs et organiser des consultations avec les « Barbéchas », les intermédiaires et les acteurs institutionnels afin de préciser les besoins et les modalités d'intervention ; **ii)** examiner et expérimenter, selon leur faisabilité juridique et financière, des solutions adaptées en matière de reconnaissance,d'identification, d'accompagnement administratif, d'adaptation des cotisations sociales et, le cas échéant, les modalités d'un régime de protection sociale spécifique aux collecteurs de déchets, ainsi que des mesures de prévention des risques professionnels ;

et **(iii)** évaluer les dispositifs expérimentés, notamment au regard de leur accessibilité, de leur faisabilité financière et de leur capacité à répondre aux besoins des collecteurs, afin de les ajuster avant leur éventuelle extension à d'autres territoires.

Cette démarche nécessite une coordination entre les institutions publiques, les municipalités, les organismes de protection sociale et les représentants des acteurs de la filière.

Les résultats de l'étude montrent un décalage entre le rôle des collecteurs de déchets dans les circuits de récupération et de valorisation et leur intégration dans la protection sociale.

Une réponse durable suppose une formalisation progressive et protectrice, adaptée aux réalités économiques, professionnelles et démographiques des collecteurs.

Réalisée par le CRES : M. Nizar Oueriemmi et Mme Sonia Meguebli, sous la supervision du Pr. Donia Smaali Bouhlila (PS2D, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis), et M. Mongi Hmidi avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du programme TERI (Tunisia Economic Résilience and Inclusion). Novembre 2026